# Conseil communal de St-Sulpice

## Rapport de la commission d'épuration concernant l'étude du préavis municipal 06/21

## Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 12 – « Ch. du Bochet – Autoroute »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'épuration chargée d'examiner le préavis susmentionné s'est réunie en date du mercredi 28 avril 2021 à 20h30 à la salle du conseil communal.

La commission était constituée de la manière suivante :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Président : | Monsieur | Olivier Chappuis | ASSE |
| Membres : | Messieurs | Benito Quintas | ASSE |
| | | Olivier Ruegg | ASSE |
| | | Patrick Strobel | SCD |
| Excusés | Messieurs | Thomas Beck | SCD |
| | | Jean-Michel Jungen | SCD |
| Rapporteur : | Monsieur | Carlos Rodriguez | ASSE |
| Délégué municipal : | Monsieur | Marcel Panzera | SCD |

**Préambule**

La commission d'épuration remercie la Municipalité, représentée par Monsieur Marcel Panzera, pour les explications détaillées et les réponses précises apportées aux questions posées. Un tableau des investissements et de la projection des étapes futures jusqu'en 2030 a été remis à jour et annexé à ce rapport.

**Introduction**

Le préavis de la Municipalité a pour but de présenter aux Conseils communaux des 5 communes de l'Entente intercommunale, les travaux de réhabilitation d'un tronçon du collecteur Sorge situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens, dans le secteur 12 «Ch. Du Bochet – Autoroute» et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux.

**Historique**

*(Voir préavis municipal 06/21 de la Municipalité de St-Sulpice)*

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées (EU) des agglomérations de l'Ouest Lausannois.

La politique d'assainissement menée conjointement par la Confédération, le Canton de Vaud et les Communes riveraines a permis la mise en œuvre de ce collecteur de concentration afin de redonner à la rivière la Mèbre un aspect acceptable du point de vue écologique.

A ce jour, l'Entente a procédé à la réhabilitation de tous les secteurs du collecteur Mèbre.

**Objet**

Le présent descriptif concerne la deuxième étape de réhabilitation du collecteur Sorge (selon les mesures du PGEEi). Il est nécessaire de privilégier aujourd'hui cette étape du plan de réhabilitation.

La 2ème étape sur le collecteur intercommunal Sorge (le secteur 11 réalisé en 2021) a permis de réhabiliter le tronçon «Triaudes - Sorge» à Ecublens. Il s'agit maintenant de la réhabilitation du secteur 12 « Ch. Du Bochet - autoroute ».

Les raisons de cette réhabilitation sont :

- L'obstruction du collecteur par la pénétration de racines.
- Présence de corps étrangers dus à des raccordements mal exécutés.
- La mauvaise étanchéité due à la fissuration et au décollage des joints, entrainant des risques de pollution de la nappe phréatique et des cours d'eau.
- L'érosion due au vieillissement des conduites.
- La réduction ponctuelle du diamètre de la canalisation.

**Projet**

Descriptif des travaux à réaliser :

- Réhabilitation du collecteur par un chemisage complet (gainage thermodurcissable) des canalisations existantes, sur une longueur de 485 m environ.

**Adjudication**

La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux concernés.

**Devis estimatif et financement**

Le montant total des travaux estimés s'élève à Fr. 400'000. –net TTC, (détails donnés dans le préavis 06/21 de la Municipalité de St-Sulpice, sous chiffre 4)

Selon la clef de répartition en vigueur (0.22% pour notre commune), le montant des travaux à la charge de la commune de St-Sulpice est de **Fr. 880. –net TTC**.

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent sur le plan annuel des investissements 2022-2030 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

**Planning des travaux**

Les travaux débuteront au printemps de l'année 2022 et se dérouleront sur une durée de 2 à 3 mois environ, dès l'approbation de ce préavis par le conseil communal.

**Conclusion**

En conclusion de ce qui précède, la commission d'épuration reconnait la pertinence des travaux demandés par le préavis 06/21.

C'est donc à l'unanimité de ses membres présents que la commission d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- Vu le préavis municipal 06/21
- Ouï le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

- D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 12 – « Ch. Du Bochet - autoroute ».
- D'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 400'000. –net TTC, selon les modalités décrites ci-dessus.
- D'autoriser la Municipalité de St-Sulpice à contribuer par le montant de Fr. 880.– net TTC qui sera financé par la trésorerie courante et amorti par le fonds de réserve attribué « Epuration des eaux » qui se montent à Fr. 13'402'112.10 au 31 décembre 2020.

**AU NOM DE LA COMMISSION D'EPURATION**

| Le Président | Le Rapporteur |
|---|---|
| Olivier Chappuis | Carlos Rodriguez |

St-Sulpice, le 5 mai 2021